



RENOUVELLEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2019

Personnel retraité Taux mensuels au 1^{er} janvier 2019

Assurance vie et décès accidentels	Taux mensuels
Choix 1	11,51 \$
Choix 2	23,01 \$
Choix 3	34,52 \$

Assurance vie des personnes à charge	8,30 \$
--------------------------------------	---------

La taxe de vente de 9 % doit être ajoutée à ces primes.